



DECLARATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT FORCE OUVRIERE DE LA HAUTE LOIRE VENDREDI 17 NOVEMBRE A BLAVOZY

Les représentants des syndicats FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire se sont réunis à 170 en Conseil Départemental le vendredi 17 novembre à Blavozy sous la Présidence de Marie Alice MEDEUF-ANDRIEU, Secrétaire Confédérale chargée de la Négociation Collective.

Au lendemain de la journée de grève et de manifestation initiée par la confédération FO contre les ordonnances Macron. Ils ont débattu et défini leurs orientations revendicatives face aux projets économiques et sociaux du gouvernement marqués par une même logique : la remise en cause des droits collectifs bâtis et conquis par des décennies de combat syndical.

Pour le retrait des ordonnances travail de 2017 et l'abrogation de la loi travail de 2016

Les ordonnances travail donnent satisfaction aux revendications patronales :

- Approfondissement de la remise en cause de la hiérarchie des normes avec la possibilité de négocier dans les entreprises des accords moins favorables que la convention collective
- Contournement des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 50 salariés avec la possibilité de négocier directement avec des salariés non syndiqués et d'organiser un référendum patronal (même pas obligatoirement à bulletin secret) dans les moins de 20
- Réduction importante des droits et des moyens des représentants du personnel avec la mise en place du Comité Social d'Entreprise qui supprime le CHS-CT, les Délégués du Personnel et le Comité d'Entreprise

- Mise en danger des représentants du personnel avec la limitation à 12 ans de la durée des mandats successifs
- Facilitation des licenciements individuels avec notamment un barème pour les dommages intérêts en cas de licenciement abusif, des procédures plus complexes, des délais de contestation plus courts
- Licenciements économiques plus aisés notamment pour les multinationales qui font des profits hors de France
- Utilisation du chantage à l'emploi et même « au bon fonctionnement de l'entreprise » pour baisser les salaires et augmenter les horaires

Le Conseil Départemental confirme la revendication de retrait de ces ordonnances exprimée lors des journées de grève et de manifestation des 12 et 21 septembre, 10 octobre et 16 novembre auxquelles l'Union Départementale FO a appelé.

Pour l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat

Alors que la suppression de l'Impôt sur la Fortune profite aux plus riches, les salariés quant à eux subissent la modération salariale voire le gel des salaires, comme les agents de la Fonction Publique. La hausse de la CSG, la diminution des APL grèvent également le pouvoir d'achat des salariés, retraités, allocataires et privés d'emplois.

C'est à travers l'augmentation des salaires, revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs, que la consommation et l'investissement, notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, relanceront l'activité, l'emploi et la croissance.

Pour la défense de l'enseignement public et des qualifications

Alors que la loi travail, comme les ordonnances, visent à développer des accords d'entreprises -voire des contrats individuels- dérogoires, le projet de réforme du baccalauréat casse aussi le cadre national du diplôme qui ne serait plus le premier grade universitaire.

C'est un renforcement de la sélection qui touchera d'abord les enfants des salariés mais c'est aussi une attaque contre l'ensemble des qualifications professionnelles dont le bac est la pierre angulaire.

Le Conseil Départemental exige l'abandon du projet de réforme du baccalauréat et de la réforme universitaire.

De même, il rappelle son attachement au maintien et au développement de l'enseignement professionnel qui délivre des diplômes professionnels reconnus nationalement. Il s'oppose à l'extension de l'apprentissage à 14 ans : l'obligation scolaire est à 16 ans.

Enfin, le Conseil Départemental rappelle son attachement à l'école maternelle, garante de la réussite scolaire, avec des enseignants comme uniques responsables pédagogiques et une ATSEM à temps plein par classe.

RETRAITES, ASSURANCE MALADIE, ASSURANCE CHOMAGE

Le candidat Emmanuel Macron avait déclaré au journal patronal Les Echos février 2017 qui fallait sortir d'un système « où chacun se dit, j'ai cotisé, j'ai des droits ».

Le conseil départemental rappelle son attachement aux ordonnances de 1945 et son opposition à toutes formes d'exonération de cotisations de Sécurité sociale, ainsi qu'à la fiscalisation, par la CSG notamment, qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective et solidaire.

Il approuve l'opposition de FO au Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale qui a pérennisé le versement du CICE par le biais d'une exonération de cotisations aux entreprises privées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle.

Défense du service public

Le Conseil Départemental réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, garante de l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements.

Le Conseil Départemental s'oppose au groupement hospitaliers de territoires, synonymes de fermetures de services, d'hôpitaux publics et de suppressions de postes, remettant en cause l'égalité d'accès aux soins. En Haute-Loire cela se traduit d'ores et déjà par une fragilisation des hôpitaux locaux de Langeac et Craponne par la suppression des lits de Soins de Suite et de Réadaptation.

Il s'associe à la revendication des syndicats FO dans les EHPAD à savoir un personnel à l'effectif pour un résident. Il s'agit de préserver des conditions de travail et de prise en charge dignes pour les anciens !

Amplifier le rapport de forces

Le Conseil Départemental se félicite des mobilisations auxquelles l'Union Départementale FO a appelé, dans l'action commune, les 12 septembre, 21 septembre, 10 octobre, et 16 novembre pour le retrait des ordonnances travail mais aussi sur l'ensemble des revendications s'opposant à la politique d'austérité du gouvernement.

C'est aussi par l'action commune sur des revendications claires, et par la menace de blocage du pays, que les fédérations syndicales des chauffeurs routiers ont pu obtenir, contre les ordonnances, le maintien de l'ensemble de leurs primes sans dérogation possible dans leur convention collective nationale.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le Conseil Départemental considère que le renforcement du rapport de forces interprofessionnel est nécessaire dans la perspective de la grève interprofessionnelle.

Le Conseil départemental soutient les actions, en particulier de grèves, engagées par les structures FO pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs dans le secteur public comme dans le privé pour faire aboutir leurs revendications.

Il se félicite du développement de FO qui a confirmé sa deuxième place dans le département dans le secteur privé aux élections des Très Petites Entreprises et lors de la mesure générale de la représentativité.

Il appelle des syndicats à renforcer l'adhésion à FORCE OUVRIERE et apportera son soutien aux syndicats de la Fonction Publique pour réussir en décembre 2018 le succès des listes FORCE OUVRIERE lors des élections professionnelles.

Le conseil départemental se félicite de la forte mobilisation des retraités le 28 septembre. Attaché à la retraite par répartition et à la solidarité intergénérationnelle, il rappelle son opposition à toute fusion des régimes et à individualiser le système, par points ou par comptes notionnels.

Concernant l'Assurance Chômage, Force Ouvrière n'acceptera aucune remise en cause de droits et indemnisations pour les salariés et les demandeurs d'emploi et rejettera tout système a minima. Le Conseil Départemental réaffirme son attachement au régime solidaire, assis sur les cotisations salariales, gérées paritairement, et refuse toute réduction de budget et d'emplois au sein de Pôle emploi.

Il s'oppose à la mise au chômage de 166 600 emplois aidés et exige leur réemploi définitif sous statut ou convention collective.

Concernant la Fonction Publique, le Conseil Départemental constate une fois de plus que le dogme budgétaire l'emporte sur toutes réflexions de fond consistant à améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail et de vie des fonctionnaires et agents publics. Il apporte son soutien aux syndicats FO en lutte contre les suppressions d'emplois et de services publics : centre des finances publiques, écoles, bureaux de poste...

Il se félicite que la mobilisation des syndicats FO, avec l'Union Départementale, ait abouti à empêcher le projet de fusion des collèges le Craponne, Allègre et la Chase Dieu.

Il rappelle également son attachement indéfectible au statut général des fonctionnaires, aux statuts particuliers et cadres d'emploi, et condamne toutes tentatives visant à différencier la valeur du point d'indice suivant les versants (Etat, Territorial et Hospitalier).

UNANIMITE